

Conseil Participatif des Gervaisiens

Réunion n°5 – 23 Février 2017

1/ Accueil des participants et présentation de la soirée

- Hawa Koné, élue en charge de la Démocratie locale et de l'Engagement citoyen, accueille les participants et présente les intervenants de ce soir :
 - Anna Madaj, responsable du Service Développement économique présentera le **projet de Pôle d'artisanat d'art** autour de la place Séverine ;
 - Nacim Boufaroua, Directeur adjoint au Cabinet du Maire, et Anouk Giana, chargée de mission Tranquillité Publique, présenteront les projets menés en faveur de la **tranquillité urbaine**.
- Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu.
- Information : le Lieu Accueil Jeunes organise une soirée « Honneur aux femmes » le vendredi 10 mars à l'Espace Prévert à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes. Humour, chanson, exposition, danse et défilé de mode sont au programme de cette soirée.

2/ Le Pôle d'artisanat d'art

- Anna Madaj présente le projet de Pôle d'artisanat d'Art autour de la place Séverine et des rues Edouard Vaillant et Jean Jaurès (document ci-joint). L'objectif est de valoriser les artisans d'arts présents sur le quartier et de leur donner une meilleure visibilité.
Ce projet est né d'un triple constat : un patrimoine architectural exceptionnel peu mis en valeur, un quartier peu animé avec des commerces fermés et une forte sollicitation de la Ville par des artisans d'art à la recherche de locaux.
- A ce jour, les 45 locaux concernés par le projet sont occupés. La signature d'une convention avec Seine Saint-Denis Habitat et le Territoire Est-Ensemble permettra de mieux gérer ces espaces et de faciliter l'implantation des artisans d'art dans le quartier (maintien des loyers attractifs, accompagnement lors de l'installation, etc.). Le projet est un peu différent de la Maison Revel à Pantin - citée par plusieurs participants - qui met à disposition des artisans d'art 17 locaux pour des loyers modiques. En dehors du périmètre du Pôle d'artisanat d'art, les artisans d'art - accompagnés par le service Développement Economique – sont soumis aux règles du secteur privé.
- Les artisans seront choisis au regard de :
 - la nature de leur activité, qui devra répondre à la définition des métiers d'artisan d'art (selon une nomenclature de l'Institut National des Métiers d'Art) ;
 - être complémentaire avec les activités existantes sur le quartier ;
 - avoir des capacités financières.

Pour les locaux caractérisés par une très bonne commercialité, la priorité sera donnée aux commerces de proximité.

- Améliorer la visibilité des ateliers est un enjeu fort. La Ville a répondu à un appel à projets de la Métropole du Grand Paris et a obtenu une subvention de 50 000€. Cette enveloppe permettra de mener des actions opérationnelles : développer une signalétique commerciale, définir une charte graphique, rénover les façades, créer un site Internet, mener des actions de communication, etc. En ce sens, les artisans ont choisi de se regrouper à travers l'association « *La Fabrique du Pré* ». Des portes ouvertes et des animations seront organisées dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art, du 31 mars ou 2 avril. Selon plusieurs participants, la braderie de Noël organisée par l'association avait été appréciée.

- Anna Madaj remercie les membres du Conseil Participatif pour leur participation à l'enquête sur les comportements d'achats. Elle propose de revenir auprès du Conseil Participatif présenter les résultats de l'enquête.

3/ La tranquillité publique

La présentation débute par un rappel des compétences de chacun en matière de sécurité. Anouck Giana fait un rappel sur la compétence de principe de l'Etat au travers de ses missions régaliennes (Police, Justice, Défense).

A l'échelle locale ensuite, le Maire s'avère un acteur majeur en matière de sécurité : il assure la police en matière administrative, de santé publique, de prévention de la délinquance, etc. (Voir le document ci-joint). Dès lors, la Police Municipale a pour objet d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ».

Les actions menées au Pré Saint-Gervais s'articulent autour de 3 champs d'action :

1/ Une nouvelle organisation institutionnelle

La Ville du Pré souhaite intégrer le **périmètre d'intervention du commissariat de Pantin**, au lieu des Lilas actuellement, et plus largement la création d'une **intercommunalité** avec Pantin en matière de Sécurité Publique.

2/ Déjà, des actions communes avec Pantin

Un **centre de supervision urbaine (CSU)**, gère le réseau de vidéo-protection installée progressivement sur la ville. La coopération entre les polices municipales s'est également renforcée. Ce projet de **mutualisation des Polices municipales** est en attente de validation du Ministre de l'Intérieur car il concerne en principe un groupement de communes dont le nombre total d'habitants est inférieur à 50 000.

Précisions en réunion :

Une réflexion est menée pour créer une brigade cynophile et une brigade équestre en faveur de la lutte contre la délinquance. Ces brigades ont un effet dissuasif et facilitent l'interaction avec les

groupes. Cette action implique un partenariat avec Pantin (financement et logistique).

3/ Au Pré

La Ville a renforcé les effectifs de la Police municipale composée aujourd'hui de 7 policiers municipaux (un de plus doit compléter l'équipe prochainement). Le recrutement des policiers est difficile : le nombre de candidat est faible au regard de la demande. Ces policiers couvrent une plage horaire de 10h à 22h. La journée est divisée en deux temps : une équipe intervient de 10 à 17h, une autre équipe de 15h à 22h. La Police Municipale gervaisienne gère le Plan Vigipirate avec la Police Nationale, en effet, la présence des militaires de l'opération Sentinelle était considérée comme anxiogène aux abords des établissements scolaires. La Police Municipale est en voie d'armement (ce qui facilite le recrutement). Chaque policier sera de plus équipé d'une caméra-piéton.

Précisions en réunion :

Il est préférable de contacter la Police Nationale en appelant le 17. Cette plate-forme répartit les appels en fonction des équipes en place sur le terrain.

Le retour de la Police Nationale de proximité (à l'époque armée) est une proposition de plusieurs candidats aux élections présidentielles. Cette mesure prendrait néanmoins plusieurs années pour être opérationnelle : 2,5 années sont nécessaires pour former un policier.

Précisions en réunion :

Chaque policier doit suivre - et réussir - un stage de formation pour avoir l'autorisation de porter une arme. Les demandes d'armement des policiers sont ensuite soumises à validation de la Préfecture.

Le déploiement de la **vidéo-protection** sur la ville va être réalisé d'ici juin 2017 : installation de 34 caméras (fixes ou à 360°), connexion avec la fibre, installation du serveur au Centre de Supervision Urbain à Pantin. La Ville précise aux participants que la supervision du Pré est distinctes de celle de Pantin (pas la même salle, ni les mêmes opérateurs).

La vidéo-protection va permettre également la vidéo-verbalisation, en constatant les faits en temps réels, mais aussi d'apporter des éléments aux enquêtes. Avec la libéralisation du stationnement, la grille tarifaire comme la verbalisation reviennent aux communes. Une étude sera réalisée pour définir les modalités de cette nouvelle

La Ville a par ailleurs mobilisé le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** pour le déploiement des caméras de vidéoprotection. Cette instance, qui regroupe les institutions en charge de la sécurité (Etat, Commissaire, Ville, etc.) et les amicales du quartier s'est appuyée sur l'expertise citoyenne pour définir l'emplacement des caméras. Celles-ci seront installées sur les grands axes et dans le centre-ville. Elles ont une portée de 80 m, ce qui permet

de couvrir une large partie du territoire de la commune. Les plans de localisation des caméras (ou groupe de caméras) sont projetés, quartier par quartier.

Le renforcement de la prévention en direction des jeunes est le dernier volet de ce plan d'actions, à travers les actions menées par le service Jeunesse.

4/ Le tableau de bord

Compte-tenu du retard pris et de l'heure tardive, le tableau de bord est distribué aux participants. Il sera présenté et partagé lors de la prochaine réunion du Conseil Participatif.

5/ Conclusion de la réunion

Pour clore cette réunion de travail, un buffet convivial est proposé par le restaurant *Lakshmi* (spécialités indiennes, 37 rue du Pré Saint-Gervais à Pantin).

Prochain rendez-vous : 23 mars 2017 à l'Espace Danton